



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 157 725 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
28.11.2001 Bulletin 2001/48

(51) Int Cl.7: **A63H 37/00**

(21) Numéro de dépôt: **01420122.2**

(22) Date de dépôt: **25.05.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Goisnard, Michel**
52000 Chaumont (FR)

(74) Mandataire: **Bruder, Michel**
Cabinet Claude Guieu
10, rue Paul Thénard
21000 Dijon (FR)

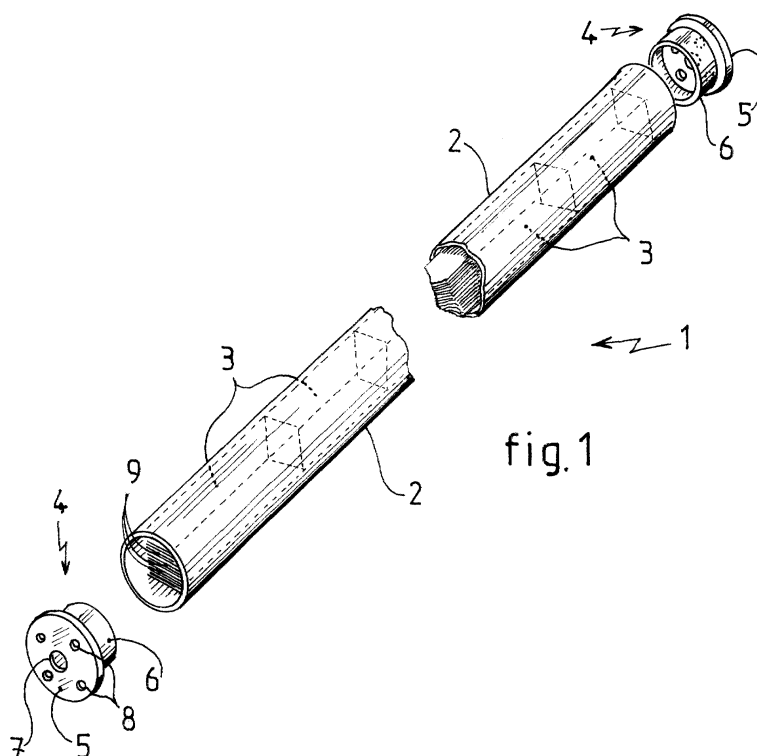
(30) Priorité: **24.05.2000 FR 0006610**

(71) Demandeur: **Goisnard, Michel**
52000 Chaumont (FR)

(54) **Dispositif pour le lancement d'accessoires de cotillon**

(57) La présente invention concerne un dispositif pour le lancement d'accessoires de cotillon tels que des confettis, des serpentins ou analogues par un mouvement du bras d'arrière en avant au dessus de la tête, constitué d'un tube (2) métallique, en matière plastique, en carton ou analogue, présentant une section de forme et de dimensions quelconques, rempli de confettis (9)

et fermé à au moins l'une de ses extrémités par des moyens de fermeture tels qu'un fond ou un bouchon (4), amovible ou non, remarquable en ce que les moyens de fermeture et/ou les parois du tube (2) comprennent au moins un trou (7,8) procurant une entrée d'air afin de permettre l'expulsion de tous les accessoires de cotillon contenus dans ledit tube (2) lors du mouvement de bras d'arrière en avant.



EP 1 157 725 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un perfectionnement aux lanceurs manuels d'accessoires de cotillon tels que des confettis, des serpentins ou analogues, constitués d'un tube globalement cylindrique rempli de confettis, par exemple, qui sont propulsés dans les airs par la force centrifuge lorsque ledit tube cylindrique est vivement mouvementé avec le bras d'arrière en avant et au dessus de la tête de l'utilisateur.

[0002] Dans le domaine des lanceurs de confettis, on connaissait déjà des lanceurs remplis de confettis qui sont propulsés dans les airs par des systèmes, positionnés à la base du lanceur, utilisant des explosifs ou des systèmes appelés "canons" utilisant du gaz comprimé tel que du CO₂ par exemple. Ces dispositifs, bien que particulièrement efficaces, présentent l'inconvénient d'être dangereux pour les utilisateurs, notamment pour les enfants qui risquent de se blesser en les manipulant.

[0003] C'est la raison pour laquelle on a déjà proposé des lanceurs de confettis entièrement manuels : le brevet américain US 5,403,225 décrit, par exemple, un lanceur de confettis constitué d'un tube cylindrique rempli de confettis avantageusement quadrilatéraux et muni à au moins l'une de ses extrémités d'un bouchon amovible. Afin de propulser les confettis dans les airs, le tube cylindrique est ouvert en retirant l'un de ses bouchons ; il est alors saisi à son extrémité opposée par l'utilisateur qui effectue un mouvement rapide du bras d'arrière en avant au dessus de sa tête ce qui crée une force centrifuge entraînant les confettis hors du tube. Les confettis sont avantageusement rectangulaires et positionnés longitudinalement dans le tube par paquets de sorte que, après leur expulsion dudit tube, ils se désagrègent et les confettis amorcent alors leur descente, particulièrement lentement, en tournoyant autour de leur axe de symétrie longitudinal.

[0004] Un tel dispositif présente les inconvénients de ne pouvoir contenir qu'un nombre très limité de confettis et de nécessiter un mouvement du bras particulièrement violent, de préférence accompagné d'un mouvement du poignet, pour créer une force centrifuge suffisante pour éjecter tous les paquets de confettis hors du tube avec la conséquence qu'un enfant, ou une personne physiquement faible, ne peut extraire tous les confettis contenus dans le tube. En effet, pour qu'un paquet de confettis soit expulsé du tube, il faut au moins que la force créée par le mouvement du bras soit supérieure aux forces de frottement des confettis sur les parois du tube et à la dépression créée dans le tube par l'éjection du paquet de confettis. Comme la dépression est d'autant plus grande que le tube est long, celui-ci doit être limité en longueur, et par conséquent en contenance, pour que l'éjection des confettis soit relativement aisée pour tout utilisateur.

[0005] L'un des buts de l'invention est donc de surmonter ces difficultés en proposant un dispositif pour le lancement d'accessoires de cotillon tels que des con-

fettis, des serpentins ou analogues, de conception particulièrement simple et peu onéreux permettant, notamment, de lancer par un simple mouvement du bras un grand nombre de confettis.

[0006] A cet égard et conformément à l'invention, le dispositif pour le lancement d'accessoires de cotillon tels que des confettis ou des serpentins par un mouvement du bras d'arrière en avant au dessus de la tête, constitué d'un tube métallique, en matière plastique, en carton ou analogue, présentant une section de forme et de dimensions quelconques, rempli desdits accessoires de cotillon et fermé à au moins l'une de ses extrémités par des moyens de fermeture tels qu'un fond ou un bouchon, amovible ou non, est remarquable en ce que les moyens de fermeture et/ou les parois du tube comprennent au moins un trou procurant une entrée d'air permettant l'expulsion contrôlée de tout ou partie des accessoires de cotillon contenus dans le tube, lors du mouvement de bras d'arrière en avant.

[0007] On comprend bien que le ou les trous des moyens de fermeture du tube assurent une arrivée d'air qui, contrairement à l'art antérieur, compense le volume des confettis, ou analogues, expulsés facilitant, et même contrôlant, ainsi leur extraction du tube.

[0008] A cet effet et selon une variante d'exécution particulièrement avantageuse du dispositif conforme à l'invention, les moyens de fermeture comprennent un trou principal positionné au centre du bouchon ou du fond et au moins un trou secondaire, de section plus petite que le trou principal, positionné à la périphérie dudit bouchon ou dudit fond, qui permettent à l'utilisateur, en bouchant avec ses doigts un ou plusieurs trous lors du mouvement de lancé, de doser le nombre d'accessoires de cotillon expulsés à chaque mouvement de bras.

[0009] Un autre but de l'invention concerne un procédé de remplissage en confettis conditionnés en paquets du tube du dispositif de lancement. Le tube vide étant préalablement fixé sur un support, les paquets de confettis sont positionnés les uns derrières les autres dans une rainure pratiquée dans un tube de remplissage rigide de section légèrement inférieure à la section du tube de lancement, puis le tube de remplissage est introduit complètement dans le tube de lancement au moyen, par exemple, d'un vérin simple effet. Le tube de remplissage est finalement retiré du tube de lancement en maintenant, à l'aide de la main par exemple, le dernier paquet de confettis introduit dans le tube de lancement qui est ensuite fermé à ses extrémités par des bouchons amovibles.

[0010] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront mieux de la description qui va suivre, de plusieurs variantes d'exécution, données à titre d'exemples non limitatifs, du dispositif pour le lancement d'accessoires de cotillons tels que des confettis, des serpentins ou analogues conforme à l'invention, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue partielle éclatée en perspective du dispositif de lancement d'accessoires de cotillon conforme à l'invention,
- la figure 2 est une vue de dessus d'un bouchon ou d'un fond du tube de lancement conforme à l'invention,
- la figure 3 est une vue partielle en perspective d'une variante d'exécution du dispositif de lancement d'accessoires de cotillon conforme à l'invention,
- la figure 4 est une vue en perspective d'un paquet de confettis contenu dans le tube du dispositif conforme à l'invention,
- la figure 5 est une vue de dessus d'un confetti selon l'invention,
- la figure 6 est une vue en perspective d'un serpent contenu dans le tube du dispositif conforme à l'invention,
- la figure 7 est une vue en coupe d'un serpent suivant la ligne VII-VII' de la figure 6,
- la figure 8 est une vue en perspective du dispositif conforme à l'invention dans la main d'un utilisateur effectuant un mouvement de lancé pour expulser les confettis hors du dispositif.

[0011] Sur la figure 1, le dispositif de lancement d'accessoires de cotillon, désigné d'une manière générale par la référence 1, est constitué d'un tube cylindrique 2 qui est en plastique, en carton, ou en métal ou bien encore obtenu dans toute autre matière pouvant former un tube cylindrique présentant une surface intérieure globalement lisse. Dans l'exécution particulière du dispositif de lancement 1 représenté sur la figure 1, le tube 2 est préférentiellement en une matière plastique rigide, telle qu'un mélange de chlorure de polyvinyle (PVC), de résine et d'homo-polymère par exemple, qui se casse en morceaux non coupants lorsqu'il subit un choc violent de telle sorte que le dispositif de lancement 1 ne puissent pas être utilisé efficacement comme une matraque, par exemple, par des personnes malintentionnées. Le tube 2 est rempli de confettis de formes et de dimensions quelconques ; toutefois, ledit tube 2 sera avantageusement rempli de paquets 3 de confettis ayant de préférence une forme rectangulaire et dont le rapport entre leur surface, exprimée en cm^2 , et le grammage du papier dans lequel ils sont obtenus, exprimé en g/m^2 , est inférieur à 2,14 afin d'obtenir un effet visuel particulier comme on le verra plus loin.

[0012] Les extrémités respectives du tube 2 comprennent, par ailleurs, un bouchon 4 obtenu dans une matière plastique et avantageusement amovible pour alternativement fermer et ouvrir au moins l'une des extrémités dudit tube 2. Ces bouchons 4, en référence aux figures 1 et 2, sont respectivement constitués d'un disque 5 muni d'une collerette cylindrique 6 qui vient s'engager, d'une manière connue, dans le tube 2 pour assurer sa fermeture. Le disque 5 comprend un trou principal 7 positionné globalement au centre du disque 5, c'est-à-dire au centre du bouchon 4, et quatre trous secondaires 8,

de section plus petite que le trou principal, positionnés à équidistance du trou principal 7 en formant une croix. Ces trous 7 et 8 procurent une entrée d'air dans le tube 2 qui, lors de l'expulsion des confettis par un mouvement du bras d'arrière en avant, compense le volume de confettis ainsi expulsés. Les dimensions des trous principaux 7 et secondaires 8 ainsi que leur nombre dépendent, bien évidemment, des dimensions du tube 2, à savoir son diamètre et sa longueur.

[0013] Il va de soi que les bouchons 4 peuvent ne comprendre qu'un ou plusieurs trous principaux 7 et un ou plusieurs trous secondaires 8 positionnés d'une manière quelconque. Par ailleurs, les moyens de fermeture du tube 2 du dispositif de lancement 1 peuvent être constitué d'un bouchon fixe et d'un bouchon amovible, le bouchon fixe comprenant alors au moins un trou principal 7 et éventuellement un ou plusieurs trous secondaires 8, ou bien encore d'un unique bouchon amovible positionné à l'une des extrémités du tube 2, l'autre extrémité étant fermée par un fond qui comprend au moins un trou principal 7 et éventuellement un ou plusieurs trous secondaires 8.

[0014] Selon une variante d'exécution du dispositif de lancement 1, en référence à la figure 3, les parois du tube 2 comprennent des trous 7 positionnés sur une même génératrice à proximité des extrémités dudit tube 2 afin de procurer une entrée d'air. De la même manière que précédemment, le nombre et les dimensions des trous 7 seront facilement adaptés par l'homme du métier en fonction des dimensions du tube 2.

[0015] Il va de soi que les parois du tube 2 peuvent ne comprendre qu'un seul ou plusieurs trous 7 positionnés d'une manière quelconque, sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

[0016] En référence à la figure 4, les paquets 3 de confettis positionnés dans le tube 2 présentent une épaisseur e tout juste inférieure au diamètre interne du tube 2 de telle sorte que, lorsque les paquets 3 de confettis sont introduits dans le tube 2 en étant légèrement comprimés, les quelques premières couches de confettis en contact avec les parois du tube 2 soient légèrement incurvées. Une telle configuration procure des forces de frottement suffisantes pour que les paquets 3 de confettis ne tombent pas sous l'effet de leur poids lorsque l'extrémité ouverte du tube 2 est en regard du sol.

[0017] Les confettis 9 peuvent avoir une forme quelconque et présentent avantageusement un rapport entre leur surface, exprimée en cm^2 , et le grammage du papier dans lequel ils sont obtenus, exprimé en g/m^2 , inférieure à 2,14 procurant aux confettis 9, lors de leur descente dans les airs, une instabilité qui entraîne leur rotation autour d'un des axes séparant leur surface en deux parties égales, l'axe étant de préférence l'axe le plus long. On a, par ailleurs, constaté que la rotation des confettis 9 est d'autant plus rapide que leur surface est petite.

[0018] En référence à la figure 5, lesdits confettis 9 présentent avantageusement un axe de symétrie A tel

qu'un confetti rectangulaire ou un confetti globalement oblong représenté en traits mixtes, la rotation des confettis 9 s'effectuant alors autour de leur axe de symétrie A afin d'obtenir un effet visuel de flottement homogène des confettis 9. Par ailleurs, on a constaté que l'on obtenait de meilleurs résultats avec des confettis 9 de forme rectangulaire dont le rapport entre la longueur L et la largeur 1 de chaque confetti est compris entre 2,6 et 2,7.

[0019] Selon une dernière variante d'exécution, en référence aux figures 6 et 7, les accessoires de cotillon consistent dans des serpentins 10 respectivement constitués d'une bande de papier 11 enroulée sur elle-même en colimaçon pour former un élément cylindrique de diamètre d légèrement inférieur à la section du tube 2 (figure 1) de telle sorte que lesdits serpentins 10 soient au contact des parois du tube 2 lorsque ces derniers sont introduits coaxialement audit tube 2. Par ailleurs, chaque serpentin 10 est avantageusement constitué d'une bande de papier 11 et d'un élément central cylindrique 12 solidaire de l'une des extrémités de la bande de papier 11, l'élément central 12 présentant une longueur au plus égale à la largeur de la bande de papier 11 qui est enroulée autour dudit élément central 12. L'élément central cylindrique 12 est solidarisé à la bande de papier 11 par collage, par exemple, ledit élément central cylindrique 12 étant positionné dans le sens de la largeur de la bande de papier 11 de telle sorte que ses extrémités soient au droit des bords longitudinaux de ladite bande de papier 11.

[0020] Selon une caractéristique particulièrement avantageuse du serpentin 10, l'élément central cylindrique 12 présente un poids supérieur ou égal au tiers du poids de la bande de papier 11 de manière que le serpent 10 se déroule en suivant une trajectoire globalement parabolique, ledit serpent 10 étant entraîné par le poids de l'élément central cylindrique 12, après que ledit serpent 10 soit expulsé du dispositif de lancement 1 (figure 1).

[0021] Il va de soi que la bande de papier 11 peut comprendre des découpes décoratives sans sortir du cadre de l'invention.

[0022] On expliquera maintenant, en référence aux figures 1 et 8, le fonctionnement du dispositif conforme à l'invention.

[0023] L'utilisateur retire le bouchon 4 de l'une des extrémités du tube 2 du dispositif de lancement 1 et saisi à pleine main l'extrémité opposée dudit tube 2, comme le montre la figure 8. Il opère alors un mouvement du bras d'arrière en avant au-dessus de sa tête, le bras décrivant alors un mouvement globalement circulaire comme l'indique la flèche F, entraînant le tube 2 dans un mouvement également circulaire représenté par la flèche G. Ce mouvement circulaire du tube 2 engendre une force centrifuge symbolisée par la flèche H qui s'applique sur les paquets 3 de confettis les entraînant hors du tube 2. La sortie d'un paquet 3 crée une dépression dans le tube 2 aspirant ainsi de l'air par les trous 7 et 8,

représenté sur la figure 1, du bouchon 4 qui vient remplacer le volume du paquet 3 expulsé.

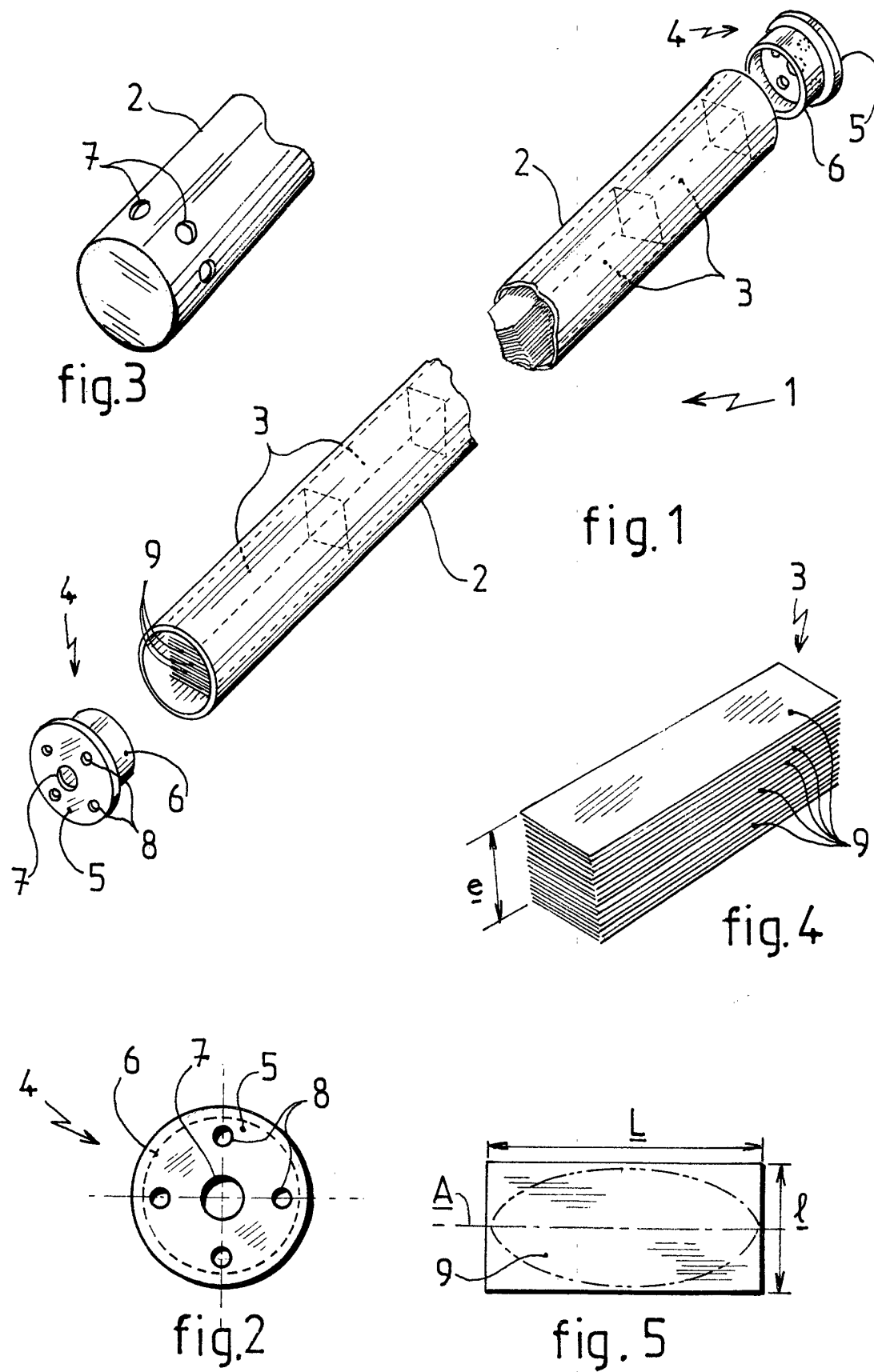
[0024] Afin de contrôler le nombre de paquets 3 expulsés à chaque mouvement de bras, l'utilisateur peut avantageusement, au cours dudit mouvement de bras, obstruer le trou principal 7 du bouchon 4 avec son auriculaire, par exemple, pour ne plus laisser l'air rentrer dans le tube 2 créant ainsi une dépression qui compense la force centrifuge H et arrête l'expulsion des paquets 3. Les paquets 3 de confettis restant dans le tube 2 sont alors expulsés par de nouveaux mouvements du bras.

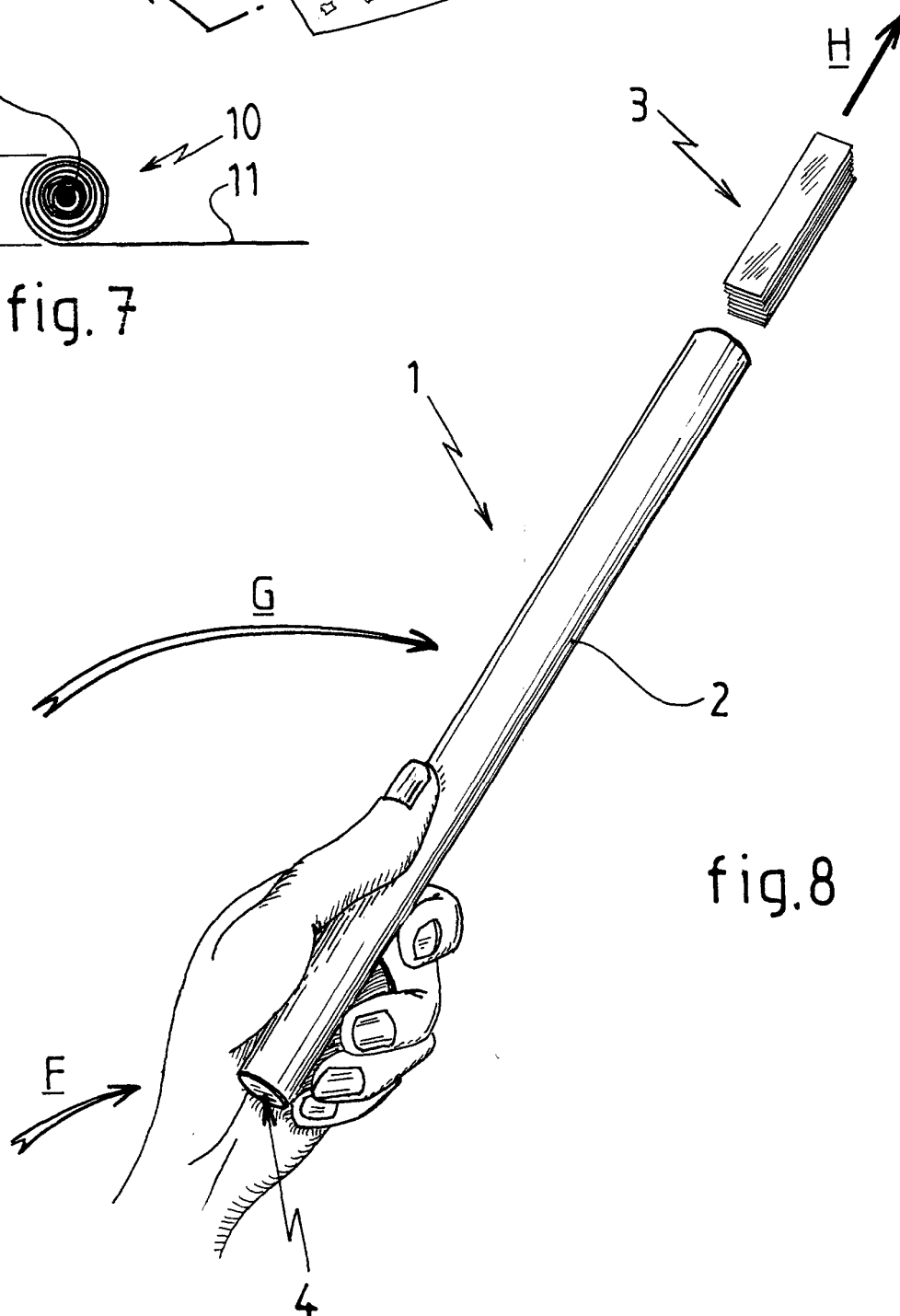
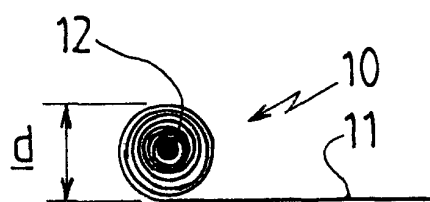
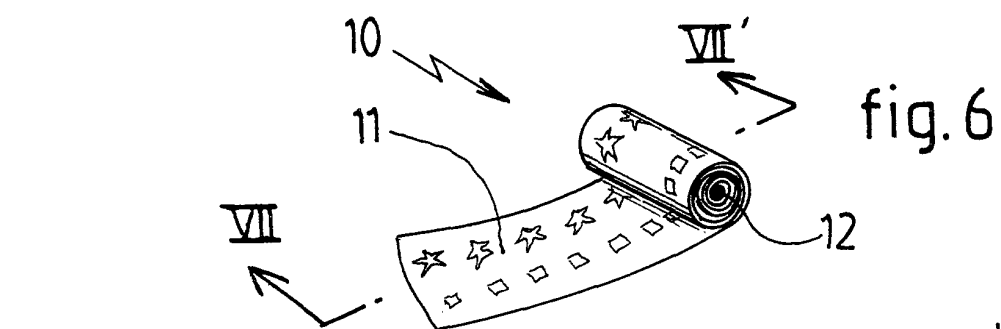
[0025] Enfin, il va de soi que le tube 2 peut présenter une section de forme quelconque telle rectangulaire ou ovoïde, le ou les bouchons 4 ayant alors une forme correspondante, sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Dispositif pour le lancement manuel d'accessoires de cotillon par un mouvement rapide du bras d'arrière en avant au dessus de la tête, constitué d'un tube (2) métallique, en matière plastique, en carton ou analogue, présentant une section de forme et de dimensions quelconques, rempli d'accessoires de cotillon (9) et fermé à au moins l'une de ses extrémités par des moyens de fermeture tels qu'un fond ou un bouchon (4), amovible ou non, **caractérisé en ce que** les moyens de fermeture et/ou les parois du tube (2) comprennent au moins un trou (7,8) procurant une entrée d'air pour permettre l'expulsion éventuellement contrôlée de tout ou partie des accessoires de cotillon (9) contenus dans ledit tube (2) lors du mouvement de bras d'arrière en avant.
2. Dispositif selon la revendication précédente **caractérisé en ce que** le tube (2) est obtenu dans un mélange de chlorure de polyvinyle (PVC), de résine et d'homo-polymère.
3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les moyens de fermeture comprennent un trou principal (7) positionné au centre du bouchon (4) ou du fond et au moins un trou secondaire (8), de section plus petite que le trou principal, positionnés à la périphérie dudit bouchon (4) ou dudit fond.
4. Dispositif selon la revendication 3 **caractérisé en ce que** les moyens de fermeture sont constitués d'au moins un bouchon (4) amovible en plastique de section circulaire s'adaptant à l'extrémité d'un tube (2) cylindrique et comprenant un trou principal (7) et quatre trous secondaires (8) positionnés à équidistance du trou principal (7) en formant une croix.

5. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le ou les trous (7,8) pratiqués dans les parois du tube (2) sont positionnés sur une même génératrice à proximité des extrémités dudit tube (2). 5
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les accessoires de cotillon consistent dans des confettis (9) de forme quelconque et présentant respectivement un rapport entre leur surface, exprimée en cm^2 , et le grammage du papier dans lequel ils sont obtenus, exprimé en g/m^2 , inférieur à 2,14. 10
7. Dispositif selon la revendication 6 **caractérisé en ce que** les confettis (9) présentent au moins un axe de symétrie A autour duquel ils effectuent une rotation au cours de leur descente. 15
8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 6 et 7 **caractérisé en ce que** les confettis (9) ont une forme rectangulaire et **en ce que** le rapport entre la longueur L et la largeur l de chaque confetti (9) est compris entre 2,6 et 2,7. 20
9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 6 à 8 **caractérisé en ce que** les confettis (9) sont conditionnés sous la forme de paquets (3) dont l'épaisseur e est légèrement inférieure à la section du tube (2) de telle sorte que les confettis (9) respectivement de la face inférieure et de la face supérieure du paquet (3) soient au contact des parois du tube (2). 25 30
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 **caractérisé en ce que** les accessoires de cotillon consistent dans des serpentins (10) respectivement constitués d'une bande de papier (11) enroulée sur elle-même en colimaçon pour former un élément cylindrique de diamètre d légèrement inférieur à la section du tube (2) de telle sorte que lesdits serpentins (10) soient au contact des parois du tube (2) lorsque ces derniers sont introduits coaxialement audit tube (2). 35 40
11. Dispositif selon la revendication 10 **caractérisé en ce que** chaque serpentin (10) est constitué d'une bande de papier (11) et d'un élément central cylindrique (12) solidaire de l'une des extrémités de la bande de papier (11), l'élément central (12) présentant une longueur au plus égale à la largeur de la bande de papier (11) qui est enroulée autour dudit élément central (12). 45 50
12. Dispositif selon la revendication 11 **caractérisé en ce que** l'élément central cylindrique (12) présente un poids supérieur ou égal au tiers du poids de la bande de papier (11). 55
13. Procédé de remplissage en confettis (9), conditionnés en paquets conformes à la revendication 9, du tube du dispositif de lancement **caractérisé en ce que**, le tube (2) vide étant préalablement fixé sur un support, il comprend au moins les étapes suivantes:
- les paquets (3) de confettis (9) sont positionnés les uns derrières les autres dans une rainure pratiquée dans un tube de remplissage rigide de section légèrement inférieure à la section du tube (2) de lancement, puis
 - le tube de remplissage est introduit complètement dans le tube (2) de lancement au moyen par exemple d'un vérin simple effet, et finalement
 - le tube de remplissage est retiré du tube de lancement en maintenant, à l'aide de la main par exemple, le dernier paquet (3) de confettis (9) introduit dans le tube (2) de lancement.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 42 0122

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
D,A	US 5 403 225 A (WATKINS JAMES O) 4 avril 1995 (1995-04-04) * colonne 1, ligne 53 - colonne 2, ligne 7 * * colonne 2, ligne 29 - colonne 3, ligne 26 * * colonne 3, ligne 66 - colonne 4, ligne 20; figures 1-6 * ---	1,4,7,9,13	A63H37/00
A	US 5 000 153 A (ZIMMERMAN K DEMARR ET AL) 19 mars 1991 (1991-03-19) * colonne 1, ligne 45-55 * * colonne 3, ligne 28-39; figures 1,2B * ---	1	
A	FR 434 616 A (COSSU HECTOR-ANDRÉ) 8 février 1912 (1912-02-08) * page 1, ligne 1-16 * * page 1, ligne 28,29 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A63H A01K F41B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23 août 2001	Examineur Roche, O
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/92 (P04/002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 42 0122

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

23-08-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5403225 A	04-04-1995	US 5352148 A	04-10-1994
		AU 6774394 A	21-11-1994
		EP 0695208 A	07-02-1996
		WO 9425131 A	10-11-1994
		US 5507680 A	16-04-1996
		US 5556319 A	17-09-1996
		US 5643042 A	01-07-1997
		US 5624295 A	29-04-1997
		US 5823850 A	20-10-1998
		US 5419731 A	30-05-1995
		US 5529527 A	25-06-1996
		US 5531628 A	02-07-1996
		US 5620355 A	15-04-1997
US 5000153 A	19-03-1991	AUCUN	
FR 434616 A		AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82